

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2025 - 391

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°1 BAP A " Ingénieur-e biologiste en analyse de données ", les candidats dont les noms suivent :

BALARAMANE	Delphine	KAEGERER	Patrick
BEY	Houda	MAHAMAT	Brahim Oumar
BOUALAM	Mahmoud	NAUDET	Jeanne
BOUJNANE	Imane	NGUYEN	The-Cang
CANTUTI GENDRE	Julia	OURCEAU	Elise
CUMUNEL	Eric	PASSARELLO	Davide
DECAMPS	Clémentine	PELMONT	Lorie
DJERIDA	Amira	ROELENS	Maroussia
DONG	Chuang	SPECQUE	Florian
ETCHEGARAY	Ema	SURYAKANT	Suryakant
FLIPO	Justine	TRAGIN	Margot
FOURET	Julien	VANDENBOGAERT	Mathias
GAIKWAD	Miithil	WINTER	Marie
HAMOUDA	Rim	XIE	Ting
HISI SOARES	Andreia	YOUNSI	Lilia
HISTH	Théo		

Article 2nd : Sont admis à concourir sous-réserve au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°1 BAP A " Ingénieur-e en analyse de données ", les candidats dont les noms suivent :

AMIRI	Sara	GUIDA	Boubacar
CHU	Phuong Thao		

Fait à Paris, le 25 septembre 2025

Pour le Directeur du Département des
Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines